

Verruyes, le 27 janvier 2025

Monsieur le Conseiller Municipal et Monsieur le Président,

J'ai bien reçu, ce matin, votre courriel comminatoire sur la réunion du 28 janvier 2025.

À titre liminaire, je souhaiterais que les échanges soient plus cordiaux et ce d'autant plus que je me bats, comme vous tous, pour que le plan d'eau soit reconnu définitivement légal. Maire, je suis le dernier rempart face à l'État, compte-tenu de la volonté de la majorité du conseil municipal d'effacer le plan d'eau. Vous le savez, si ce projet est soumis au conseil municipal, il sera adopté et le plan d'eau sera effacé. D'où l'utilisation des moyens juridiques mis à ma disposition pour que ce projet n'aboutisse pas.

Je vous renvoie, à cet effet, à mes communiqués de presse, dont copies jointes. Dans le cadre du respect du contradictoire, je vous remercie de bien vouloir publier sur le site du comité de défense du plan d'eau ma réponse et les communiqués qui répondent à votre interpellation qui est publiée.

S'agissant de la réunion du 28 janvier 2025, j'ai envoyé à Monsieur Pascal Olivier, Président du SMBVSN, un courriel, dont extrait ci-après « Par arrêté en date du 21 janvier 2025, j'ai ouvert la pêche du 22 février 2025 au 14 décembre 2025 (copie jointe).

Aussi, la réunion prévue le 28 janvier 2025 est, en l'état, devenue sans objet et il me semble inutile d'exacerber les tensions entre les participants. Je te propose de la renvoyer sine die. »

J'annule donc la réunion et le secretariat en informera les parties en début d'après-midi et il en sera probablement ainsi pour la réunion du 29 janvier 2025.

J'espère avoir répondu à votre demande, et restant à votre disposition,

Cordialement.

Patrick CAILLET  
Maire de Verruyes